



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 080-218003580-20260303-DEL2026_12-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

N° 2026 - 12

L'an deux mil vingt six, le trois mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Thierry, M. BUCHON Gérard

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation
25/02/2026

Date d'affichage
11/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

../././...

et publication du :

../././...

OBJET : Bail parcelle AM 137 - partie 1

Monsieur le Maire explique qu'un riverain est demandeur pour renouveler la location de la parcelle d'une superficie totale de 201.50 m² jouxtant sa propriété. Il souhaite en assurer l'entretien, ce qu'il fait déjà. Il s'agit d'un terrain nu sur une parcelle municipale cadastrée AM n° 137. Monsieur le Maire précise que la convention d'occupation actuelle est actuellement annuelle et pourrait être envisagée avec une reconduction tacite de 2 ans pour réduire les actes administratifs en proposant le montant identique de location à 25€.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la location des parcelles cadastrées AM n° 137 d'une contenance de 201.50 m² au prix de 25 € par an.
- **DIT** que cette location sera annuelle à compter du 01 mai 2026 jusqu'au 31 décembre 2027, puis tacitement reconductible 2 fois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et d'intervention ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

